

**Conseil du développement industriel**  
**Cinquante et unième session**  
Vienne, 3-6 juillet 2023**Comité des programmes et des budgets**  
**Trente-neuvième session**  
Vienne, 15-17 mai 2023  
Point 13 de l'ordre du jour provisoire  
**Gestion générale des risques**

## **Gestion générale des risques**

### **Rapport du Directeur général**

Par sa conclusion 2016/8, le Comité a « invité le Directeur général à faire rapport aux prochaines sessions du Conseil du développement industriel et du Comité des programmes et des budgets sur la stratégie de l'ONUDI en matière de gestion générale des risques et à proposer des mesures globales pour faire face aux conséquences financières et administratives découlant du fait que des États Membres se retirent de l'Organisation, y compris pour inverser cette tendance au retrait ». Le présent rapport actualise celui présenté à la cinquantième session du Conseil du développement industriel (IDB.50/8).

## **I. Contexte : Point sur la stratégie de gestion des risques**

1. Le présent document actualise le rapport de situation de mai 2022 présenté au Conseil du développement industriel (IDB.50/8-PBC.38/8) en donnant un aperçu des initiatives menées depuis le deuxième trimestre de 2022.
2. Les rapports précédents du Directeur général ont fait le point sur le modèle de maturité de référence pour la gestion des risques, modèle qui, en tant que cadre spécifique aux Nations Unies, permet à l'ONUDI de mesurer les progrès de sa stratégie de gestion des risques. Il a également été déterminé que l'objectif d'un « niveau avancé » était un objectif réaliste que l'Organisation entendait atteindre à moyen terme.
3. Le rapport a également mis en avant la première formation à la gestion des risques institutionnels dispensée au personnel de l'ONUDI. Ce cours a associé les concepts fondamentaux de la gestion des risques à des applications concrètes pour les activités de l'ONUDI. À la fin de 2021, il a reçu l'accréditation officielle de l'Institute of Risk Management de Londres.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



## **II. Mise en œuvre de la gestion des risques institutionnels à l'ONUDI**

4. Au second semestre de 2022, le Directeur général a mis en œuvre une réorganisation pour moderniser l'ONUDI, l'adapter à l'avenir et mieux intégrer la gestion des risques dans les différentes unités administratives de l'Organisation.

5. L'ONUDI aligne actuellement ses pratiques de gestion des risques sur ses objectifs stratégiques et ses activités de programme pour adopter un processus de gestion des risques plus systématique et global fermement ancré dans la planification stratégique et la programmation des ressources.

6. Dans ce contexte, on a commencé à actualiser la matrice de risque de l'ONUDI pour 2023 en mettant l'accent sur la cartographie, la vérification et la consolidation des résultats par rapport aux risques, en s'alignant sur le programme et les budgets proposés pour 2024-2025.

7. L'ONUDI prévoit de renforcer encore et, au besoin, de développer les capacités de gestion des risques en mettant en place, à cette fin, une formation obligatoire qui place l'accent, en particulier, sur les risques liés aux projets à l'intention des chefs de projet et du personnel chargé de mettre en œuvre les activités. Le cours sera lancé au premier trimestre de 2023, puis proposé à intervalles réguliers.

8. La stratégie de gestion des risques de l'Organisation fournit un cadre qui permet d'évaluer tous les risques individuellement, y compris celui de retrait d'États Membres. Elle identifie également les responsables de la gestion des risques et propose une action intégrée combinant engagement ascendant sur le terrain, sensibilisation normative et, en fin de compte, action politique.

## **III. Mesures à prendre par le Comité**

9. Le Comité est invité à prendre note des informations qui figurent dans le présent document.

---